

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 mai 2024  
Rapporteur :  
Monsieur David LE GOFF**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/05/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/05/2024 (accusé de réception du 23/05/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention Insertion et Mobilité**

**La communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale souhaite encourager l'insertion des publics en situation de fragilité, notamment via un accès durable à l'emploi.**

**L'association Mobil Emploi favorise l'articulation entre mobilités et insertion socioprofessionnelle sur le marché du travail via deux activités distinctes et complémentaires.**

**La présente délibération a pour objet de proposer le versement de subventions à cette structure, afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de dispositifs d'aides et d'accompagnements concrets.**

\*\*\*

Dans le Finistère, Mobil'Emploi est une structure associative qui propose des solutions de mobilités pour des travailleurs en situation d'insertion, qui ne peuvent se déplacer jusqu'à leur lieu de travail, faute de moyen de transport disponible (horaires atypiques, éloignement d'un point d'arrêt du réseau de transports collectifs, etc.).

**1. La subvention pour le service de navettes sur des horaires atypiques pour des personnes en insertion**

L'association propose notamment une aide temporaire pour les déplacements et trajets par la mise en place de navettes en direction de ce public, dont les conducteurs sont des salariés en insertion. Près de 500 personnes résidant sur le territoire de QBO bénéficient de ce service annuellement.

Le service fonctionne sur les horaires atypiques, à savoir 4h-7h et 19h30-23h.

Au titre de cette activité, Quimper Bretagne Occidentale a alloué en 2023 une subvention de 11 250 €. Il est proposé de reconduire cette subvention en 2024 pour le même montant.

## **2. La subvention pour la plateforme de mobilité**

La plateforme mobilités, dispositif déployé par Mobil Emploi à l'échelle de la Cornouaille est un support utile à l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale, professionnelle et de l'autonomie. Elle permet un accompagnement individualisé des personnes (seniors et personnes en situation de handicap dans un objectif d'autonomie, des jeunes et actifs dans un objectif d'accompagnement au changement de comportements) par des conseillers dédiés sur le champ de la mobilité. Le public cible concerne donc des personnes en situation d'insertion professionnelle.

En 2023, 482 personnes ont été accompagnées à l'échelle de la Cornouaille, 46% des personnes accompagnées résident le territoire de QBO.

En vertu de l'article L.1231-1-1 du code des transports, QBO a compétence pour « organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ». Cette subvention serait donc imputée au budget annexe des transports, section de fonctionnement.

À ce titre, il est proposé le versement d'une subvention complémentaire par QBO, à savoir 13 000 € en 2024.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

1 - à signer l'avenant n°2 avec l'association « Mobil Emploi », au titre de l'année 2024.

2 - à verser les deux subventions afférentes, à savoir :

11 250 € pour le service de transport « horaires atypiques » pour des personnes en insertion ;

13 000 € pour la plateforme de mobilité (imputation budgétaire : budget annexe des transports, section des transports).